

Communauté de Communes du Sud-Revermont

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N°3-3 DU MERCREDI 4 JUIN 2014 A 20H30**

Le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire, salle de réunion n°2 de la Maison commune-39190 BEAUIFORT sous la présidence de Monsieur Gérald MOINE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Membres en exercice : 35

Présents à la séance à 20h30 : 34

Nombre de pouvoir: 0

Date de la convocation : 30 mai 2014

Date d'affichage de la convocation et envoi à la presse : 30 mai 2014

Étaient présents : Gérald MOINE, Jean-Denis AMÉ, Stéphane DEMAIMAY, Daniel BLANCHON, Christian GALLETZ, Mickaël PERNIN, Jean FRANCHI, Sandrine BOUGAULT, Patrice BAU, Lucette FAVIER, Bernard BROISSIAT, Christian BRETIN, Nathalie COLONZET, Bernard POLY, Valérie PIDOUX, Jean-Claude BARBIER, Jean-Marc PICARD, Pierre BLANC, Paul GUITON, Raymond MARIOTTE, Michel NICOD, Valérie FATON, Bénédicte FATON, Christian BUCHOT, René ROUTHIER, Jacques MAZIER, Marcel GUYOT, Jean-Pierre PETITMAIRE, Jean-Paul GAULIER, Fabienne BOZON, Emmanuel MOREY, Alain POILLOTTE, Brigitte MONNET, Martine DAVID.

Étaient absents : Fernand FOURNIER.

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée à cette 3^{ème} séance de la troisième mandature du Conseil communautaire.

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé par l'assemblée à la majorité (1 abstention) après les remarques suivantes :

- Jean-Pierre PETITMAIRE : sur le sujet de la fiscalité et du foncier, il souhaite que la commission des finances étudie le dossier et fasse des propositions au conseil communautaire.
- Brigitte MONNET demande que figure au compte rendu :

- o Son allocution lors du conseil du 23 avril dernier.

« Suite à notre 1^{er} conseil communautaire de la nouvelle mandature, je souhaite, au nom des 10 élus qui ont porté leur vote sur moi, soit près de 30%, faire une déclaration.

Il est de coutume dans les conseils communautaires, dont les élections se font au suffrage indirect, d'établir une sorte de proportionnelle pour l'élection des VP. Cela s'était fait, de façon certes plus instinctive lors du précédent conseil communautaire. Sur 6 membres de l'exécutif, 2 représentaient un courant d'idées différent. Nous avons essayé d'œuvrer, malgré les difficultés récurrentes de communication au sein de cette instance, d'œuvrer pour l'intérêt général.

Malgré un discours du Président, lors du 1^{er} nouveau conseil communautaire, évoquant le consensus, le travail ensemble, force est de constater que ce n'était que des paroles.

Aucune ouverture à la diversité d'idées n'a été faite.

En sera-t-il ainsi pour toutes les instances de représentation de la CCSR ?

A l'heure où des agglomérations, comme celle de Strasbourg par exemple, mais il y en a bien d'autres et pas très loin de chez nous, donc à l'heure où des communautés vont dans le sens de l'ouverture, notre instance effectue un repli sur elle-même.

Elle n'est pas représentative en matière d'idées (et c'est peu dire quand on sait comment votent les concitoyens de notre territoire aux élections directes), pas plus représentative d'ailleurs en matière de couverture du territoire.

Nous espérons que vous changerez de cap et que la démocratie pourra s'exprimer au sein de notre communauté de communes. »

- o La taille des commissions est trop importante.
- o Dans les affaires scolaires et notamment sur le sujet de la carte scolaire, une troisième proposition de dérogation pour création d'emploi n'a pas été retenue par le conseil communautaire.

Puis on aborde l'ordre du jour.

Administration générale et Finances : Rapporteur Gérald MOINE
--

- **Délégués :**

- **Office de tourisme de pôle :** l'Office de tourisme de pôle a été créé en début d'année 2014 et le précédent conseil communautaire avait désigné les représentants de la CCSR qui étaient : pour les membres issus du conseil communautaire Brigitte MONNET et Gérald MOINE et pour les membres actifs CHATEL ACCUEIL et GAEC BURONFOSSE. Les deux membres actifs sont volontaires pour continuer et peuvent être reproposés.

Candidats issus du conseil communautaire : Brigitte MONNET et Gérald MOINE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Brigitte MONNET et Gérald MOINE et CHATEL ACCUEIL et GAEC BURONFOSSE délégués à l'OT de pôle.

- **ADESSUR :** il est nécessaire de nommer quatre représentants issus du conseil communautaire : les membres actuels sont Brigitte BELLAT, Nathalie COLONAZET, Nicolas CANET, René CADOT. Nathalie COLONAZET est renouvelée. Sont candidats : Jean-Claude BARBIER, Valérie PIDOUX et Alain POILLOTTE.

- *Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Jean-Claude BARBIER, Valérie PIDOUX et Alain POILLOTTE délégués à l'ADESSUR.*

- **Commission intercommunale des impôts directs :** la commission a été créée lors du dernier mandat communautaire et il est nécessaire de désigner les candidats. La CCSR doit en présenter 40 (20 titulaires 20 suppléants) dont 4 hors territoire. Seuls 20 seront retenus. Les candidats ne sont pas encore tous désignés. Il est demandé au conseil d'autoriser le président à transmettre aux services des impôts la liste complète dès réception.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à transmettre la liste des candidats désignés par les communes.

- **Mission locale :** la mission locale Sud Jura gère une mission de service public pour l'orientation et l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Il est nécessaire de désigner un représentant communautaire. Le représentant actuel est Brigitte MONNET. Candidats : Jean-Claude BARBIER

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Jean-Claude BARBIER délégué à la mission locale.

- **CNAS (Comité National d'Action Sociale) :** le CNAS gère l'action sociale auprès du personnel communautaire. Il est nécessaire de désigner un représentant. Le représentant actuel est Jacques MAZIER. Candidats : Christian BRETIN.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré désigne Christian BRETIN délégué au CNAS.

- **Règlement intérieur de la communauté de communes :** le projet de règlement est inspiré du règlement existant qui régit les conditions de fonctionnement des instances.

Remarques : délai d'envoi des convocations trop court, accès aux commissions trop restrictif.

Le conseil communautaires après en avoir délibéré à la majorité (7 contre et 3 abstentions) approuve le règlement intérieur tel qu'il est présenté.

Economie, tourisme, Aire viti-culturelle : Rapporteur Jacques MAZIER

- **Aire viti-culturelle :**

- Ouverture de postes d'agent d'entretien et d'animation à la Caborde :

- Agent d'animation : en plus de la responsable du site il est prévu au budget l'emploi d'un animateur sur la période d'ouverture, qui permettra d'avoir la présence constante d'un professionnel. Le poste est prévu à temps complet sur la période, comprenant certaines missions identiques à celles du responsable (préparation, animation, bilan). Il est nécessaire d'autoriser le président à ouvrir le poste et à recruter.
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise l'ouverture du poste et le recrutement.
- Agent d'entretien : demande d'autorisation pour ouvrir un poste sur la période d'ouverture du site et pour les manifestations en dehors de la période. Il s'agira d'un temps partiel à définir en fonction des besoins.
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise l'ouverture du poste et le recrutement.
- **Contrats d'exposition** : il s'agit de contrats types demandés par les assurances pour définir les modalités d'exposition entre les artistes et la CCSR. Chaque artiste devra signer ce contrat avant toute exposition.
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la signature des contrats d'exposition.
- **Convention CDT carte Jura tourisme** : c'est un partenariat demandé par le CDT du Jura afin de permettre aux professionnels détenteurs de cette carte d'accéder gratuitement aux sites touristiques et/ou culturels. Toute personne l'accompagnant devra payer son entrée.
Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise la signature de la convention avec le CDT pour les cartes Jura tourisme.

Affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires : Rapporteur Christian BRETIN
--

- **Réforme scolaire :**

- **Organisation et tarifs des temps d'activités périscolaires** : la commission enseignement s'est réunie le 27 mai dernier pour aborder l'organisation des nouveaux rythmes scolaires. Il est rappelé aux membres de l'assemblée le vote du conseil communautaire du 19 novembre dernier :

	ENSEIGNEMENT		CANTINE AL		ENSEIGNEMENT		BUS
	8h30	11h30	11h30	13h30	13h30	15h45	
LUNDI							
MARDI							
MERCREDI							
JEUDI							
VENDREDI							

Les services de la CCSR ont travaillé avec les partenaires CAF et DDCSPP pour l'organisation des TAP, car leur mise en place est strictement encadrée. Ce sont les accueils de loisirs communautaires qui ont en charge leur organisation, qui assure une qualité d'encadrement et d'animation. La commission enseignement propose sur chaque site des ateliers avec des thématiques variées (culturelle, sportive, créative, multimédia, relaxation, musique...). Une même thématique pourra être proposée au maximum sur un cycle (un cycle étant une période entre chaque période de vacances scolaires). L'enfant engagé sur une thématique devra la suivre durant tout le cycle. L'inscription se fera en amont sur le modèle des inscriptions aux accueils de loisirs. Un enfant ne désirant pas

aller aux TAP pourra s'inscrire à l'accueil de loisirs. Le système doit être simple pour les parents et ne pas s'éloigner de l'existant.

Alain POILLOTTE conteste fortement la réforme et s'inscrit contre sa mise en œuvre. Le Président rappelle qu'une motion a déjà été déposée par le conseil communautaire. Brigitte MONNET, Alain POILLOTTE, Jean-Paul GAULIER sont volontaires pour rédiger une nouvelle motion.

La commission propose un tarif basé sur les ressources des familles et sur le tarif existant des accueils de loisirs : de 0.50 € à 1 € le TAP. Demande est faite d'appliquer la gratuité des TAP. Le Président explique que la facturation aux familles conditionne la participation de la CAF. De plus les instances (CAF DDCSPP) annoncent la fin des TAP d'ici 3 ans pour un transfert en activités d'accueil de loisirs, qui elles sont payantes.

Le président annonce que dans les réformes de la CAF, la réforme de la facturation aux familles, imposée en 2018 va être proposée dès 2015 à la CCSR puisqu'elle est favorable aux familles.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (2 contre et 6 abstentions) décide d'appliquer les tarifs et le mode d'organisation proposés par la commission.

Une communication par voie d'affichage est prévue au plus tôt.

Une réunion à l'intention des parents sera programmée pour les informer de la nouvelle organisation.

- **Demande d'expérimentation RPI Augisey/Saint Laurent la Roche** : le conseil d'école du RPI demande à bénéficier d'une expérimentation. Les Maires des deux communes soutiennent cette demande et ont expliqué que cette demande est issue d'une sollicitation forte de la part des parents, du déficit culturel du secteur, des problèmes d'organisation des TAP sur le RPI, des salles trop petites ainsi que la capacité des bus.

La commission propose donc deux aménagements au titre de l'expérimentation :

- La pratique des TAP sur les deux sites scolaires avec le maintien des horaires votés par le conseil communautaire en 2013 (15h45/16h30).
- Passage du bus à 16h30 comme actuellement.

Ces aménagements, s'ils sont possibles, se feront sous deux conditions : l'utilisation des salles de classes (en plus des locaux dédiés à l'accueil de loisirs) et des salles de mairies nécessaires pour les TAP. La prise de conscience de la part des maires du fait qu'ils vont obliger certaines familles à fréquenter les TAP qui seront payantes.

Le Président précise que si la demande n'est pas considérée comme une expérimentation par l'inspection académique, elle le sera par la communauté de communes. C'est-à-dire qu'un bilan sera fait en fin de chaque année sur 3 ans et un retour au fonctionnement unique sur le territoire sera possible.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (4 abstentions) autorise l'expérimentation.

- **Ouverture de poste pour les emplois d'été aux accueils de loisirs** : comme chaque année il est demandé au conseil d'autoriser le Président à recruter les vacataires nécessaires au bon fonctionnement des activités estivales des accueils de loisirs. Le site de Cousance et de Beaufort ouvrent leurs portes tout le mois de juillet, début et fin août. Quatre camps sont proposés.

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à recruter le personnel nécessaire au bon fonctionnement des sites d'accueils de loisirs.

- **Ouverture de postes pour les accompagnateurs dans les bus scolaires et signature de la convention avec le Conseil Général** : dès la rentrée prochaine le conseil général conditionne le transport scolaire des moins de 6 ans à la mise en place d'accompagnateurs dans les bus. Il finance pour moitié les charges de personnel. Un circuit de Beaufort fait l'objet d'un essai depuis ce printemps et fonctionne très bien. A

partir de la rentrée scolaire prochaine des accompagnateurs seront présents dans les bus.
Le recrutement est en cours.

Le conseil communautaire autorise le Président à ouvrir les postes et à signer les conventions avec le conseil général et tout document s'y rapportant.

Voirie et accessibilité : Rapporteur Jean FRANCHI

- **Voirie : programme de travaux 2014** : le programme de travaux de voirie 2014 a été élaboré conformément au règlement de voirie : collecte des demandes de travaux exprimés par les communes au cours du 1^{er} trimestre / examen et expertise sur place des zones de travaux / collecte des devis de l'entreprise et élaboration du programme de travaux / présentation du programme à la commission voirie. Le programme récapitulatif présenté prend en compte les modifications retenues par la commission. Il respecte l'enveloppe budgétaire prévue (420 000 €). Une réserve d'environ 35 000 € a été constituée pour faire face à des travaux urgents. De l'entretien et des réparations de murs sont prévus à Rotalier et Gizia par l'équipe verte de l'ADAPEMONT.
Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le programme de travaux de voirie 2014.

Affaires sociales, associations, habitat et cadre de vie : Rapporteur Valérie FATON

- **Collectif d'insertion : convention 2014** : par délibération en date du 11 décembre 2013 le conseil communautaire a validé la création d'un collectif d'insertion sur la communauté de communes en partenariat avec la communauté de communes du pays de Saint Amour. Ce programme est piloté par le conseil général du Jura et le collectif comprend les associations OASIS, ADAPEMONT, AIR et ELAN EMPLOI. OASIS s'est chargé de créer un emploi à la déchetterie de Beaufort/Saint Amour. ADAPEMONT met en place une équipe verte d'une demi-douzaine de personnes pour un budget annuel partagé avec la CCPSA de 45 000 €. Pour l'année 2014 le budget est proratisé puisque l'équipe ne commence son travail qu'en cours d'année. Il est nécessaire d'autoriser le président à signer la convention 2014 avec l'ADAPEMONT.
Si les communes désirent employer l'équipe verte elles peuvent transmettre leurs besoins à la communauté de communes.
La question du devenir du SIVOM est soulevée.
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Président à signer la convention avec l'ADAPEMONT.
Pour information OASIS a mis en place le salarié à la déchetterie, AIR a déjà placé au moins 4 personnes sur notre secteur.

Agriculture, environnement, aménagement de l'espace et sport : Rapporteur Christian BUCHOT

- **Fonds de concours stade d'entraînement de Cousance** : par délibération en date du 17 octobre 2012 le conseil communautaire avait validé la participation de la CCSR au frais de création d'un stade d'entraînement à Cousance pour un montant représentant au maximum 49 % de 26 500 €. Mais le conseil avait conditionné cette participation à la recherche de financeurs supplémentaires. La commune de Cousance nous a transmis le courrier de demande de financements fait au Député Maire de LONS LE SAUNIER. Malheureusement la commune n'a pas obtenu les financements demandés. Il est demandé au conseil de délibérer sur le fonds de concours.
Cette demande permet de s'interroger sur la pertinence de mettre en place une règle collective pour les demandes de financement des communes. Le fonds de concours est apprécié par projet actuellement.
Vote à bulletins secrets.
Le conseil communautaire, à la majorité (1 blanc, 9 pour et 24 contre) refuse de financer le stade d'entraînement de Cousance.

- **Questions diverses :**

- Dette, demande du dernier conseil :

La capacité de désendettement est une durée, c'est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles :

$$\frac{\text{L'encours de dette (capital restant dû des emprunts) } 4\,264\,159.00}{\text{Epargne Brute (excédent de fonctionnement) } 752\,165.00} = 5.66 \text{ ans}$$

La durée « normative » de remboursement d'emprunt est de 15 ans, cette durée constitue un seuil maximal. La durée de remboursement des emprunts de la CCSR est de globalement de 16ans. En cas de crise financière durable le seuil devra être revu à la baisse.

- Délégués Pays Lédonien pour les groupes de travail :

- Economie : Jacques MAZIER
- Agriculture : Patrice BAU
- Services à la population : Valérie FATON
- Culture : Martine DAVID
- Tourisme : Martine DAVID

- La Caborde:

- Les élus communautaires sont invités vendredi soir à l'inauguration
- Visite en avant-première le jeudi 5 juin à 19h00
- Manque les logos des financeurs sur l'invitation
- Débat sur le prix d'entrée le week end d'ouverture